



Le + syndical

Syndicat CFE-CGC
au service de tous les salariés du
Groupe Gfi (cadres et encadrement)
www.fieci-cgc.org/cgcfgi
cgcfgi@free.fr / tél 06 83 09 41 92

Semestriel n°2 - Avril 2013

Chère Collègue,
Cher Collègue,

Nous avons le plaisir de vous remettre aujourd'hui, le 2^{ème} numéro de notre **communication syndicale semestrielle** (2 parutions : octobre/avril) qui s'ajoute à nos **communications syndicales mensuelles et hebdomadaires** quant à elles **dématérialisées depuis juin 2012**, et toutes accessibles dans l'intranet Gfi (« Représentants du personnel / Organisations syndicales / Communications ») **mais aussi dans notre site WEB externe** : www.fieci-cgc.org/cgcfgi (« nos publications »)

La présente distribution, en support papier, traduit l'article 3 de la Convention Collective Nationale (CCN) SYNTEC (pour rappel : la direction doit assurer l'envoi de 2 communications syndicales par an aux salariés en mission) intégré, parmi d'autres dispositions, dans l'accord de droit syndical de l'UES Gfi Informatique de juin 2012, substitué à son prédécesseur de 2001.

Ce dernier, qui permettait de **vous remettre, en mains propres, chaque mois, via la traditionnelle enveloppe contenant votre bulletin de paie, une communication syndicale sous format papier, aura tout de même résisté pendant près de 140 mois, avant que la direction ne parvienne à lui tordre le cou ...**

Alors, aujourd'hui, hormis ce document semestriel qui vient à **VOUS**, c'est désormais à **VOUS** d'aller chercher **par vous-même**, les informations que nous rédigeons à **VOTRE intention**, dans l'intranet Gfi, mais aussi dans notre site WEB externe : www.fieci-cgc.org/cgcfgi.

Il se passe tant de choses en 6 mois, à Gfi comme ailleurs, qu'il serait déraisonnable de votre part d'attendre le n°3 de notre synthèse semestrielle prévue pour...octobre 2013 !

D'ores et déjà, nous tenons à vous signaler que **le renouvellement de toutes les instances de représentation du personnel aura lieu dans un an tout juste (9 Comités d'Etablissement et 14 sites DP, soit environ 280 postes à pourvoir) : réfléchissez dès aujourd'hui à votre engagement à nos côtés et prenez contact avec notre équipe afin que nous préparions au plus tôt et ensemble, ces échéances cruciales !**

Dans votre intérêt, ayez le réflexe de nous rendre visite très régulièrement (intranet Gfi et site WEB externe) et de prendre contact pour la moindre question avec notre équipe **CFE-CGC** qui se tient à votre entière disposition (voir nos coordonnées en page4)!

Très cordialement

Alina TORTOCHAUT
Délégué Syndical Central CFE-CGC
UES Gfi Informatique



N... comme NAO



NAO = Négociations **A**nnuelles **O**bligatoires (principalement les Salaires, mais également bien d'autres sujets comme le temps de travail, les frais de mission, l'Epargne salariale etc, cf. notre lettre mensuelle n° 162 de février 2013)

Comme c'est **OBLIGATOIRE**, la direction est bien **OBLIGEE** de se soumettre à cet exercice annuel et toujours printanier sinon le législateur lui tirerait les oreilles !

Hélas, le printemps n'a pas apporté la moindre promesse de bourgeons : la Direction reste **droite dans ses bottes** et nous ressort à chaque fois la **même chanson** : « les augmentations de salaire sont attribuées au mérite, elles sont 100% individuelles et l'enveloppe est de 1% de la masse salariale de l'entité car c'est la **CRISE ! C'est la CRISE ! C'est la CRISE !** »

A tel point que nous avons bien crû que la **Direction allait même faire une CRISE ...de nerfs** tant les réactions de la **CFE-CGC**, de la **CFDT**, de la **CFTC**, de la **CGT** (qui a d'ailleurs claqué la porte de la négociation) et de **SUD Groupe Gfi** ont été **vives face à l'attitude provocante - voire cynique - adoptée en séance par les représentants de la direction !**

La Directrice des Ressources Humaines du Groupe Gfi a d'ailleurs déclaré qu'elle était « **déprimée** » par notre attitude et que nous étions vraiment « **trop durs** » avec elle (sic).

Alors que le PDG du Groupe Gfi ne jure que par la capacité du Groupe à **INNOVER**, ses représentants chargés de **NEGOCIER avec les Organisations Syndicales** se font remarquer par un **CONSERVATISME exacerbé en matière de politique salariale !**

Pas le moindre effort n'est fait pour simuler, chiffres à l'appui, les scénarios proposés par les organisations syndicales ! La « **politique salariale** » maintenue depuis toujours par la **Direction de Gfi, fait la part belle à l'arbitraire** voire même **générerait désormais de l'auto-censure de la part des managers**, lesquels pourraient avoir le « **trouillomètre** » à **zéro** à la simple idée d'aller affronter cette même Direction lors des **3 séances annuelles du « sacro-saint » Comité Salaire** qui attribue les « **GO** » ou « **NO GO** » aux plans d'augmentation de salaires timidement préparés à l'intention de **salariés dûment pré-sélectionnés** ...

Pour information, vous trouverez ci-après quelques chiffres clés relatifs aux salaires fixes et aux augmentations salariales attribuées en 2012 aux salariés de l'UES Gfi – Gfi Informatique, Gfi IP, Gfi Progiciels – [données rapportées à l'effectif permanent, c'est-à-dire les salariés présents toute l'année : 5124 en 2012 dont 450 salariés ex-ARES, 4529 en 2011, 4398 en 2010]

- **salaire moyen annuel 2012 : 40,9K€ annuel** (39,6K€ en 2011, 39,5K€ en 2010).
- **répartition en pourcentage de l'effectif entre Paris et Province : 39 /61 en 2012 (43 / 57 en 2011, 44 / 56 en 2010) ; salaire moyen en Province inférieur de 8K€ à celui constaté à Paris.**
- **49% seulement de l'effectif 2012 a reçu une augmentation**, alors que c'était le cas de 69% en 2011 et de 63% en 2010.
- **augmentation moyenne 2012 attribuée aux salariés augmentés : 4%** (4,5% en 2011, 4,9 % en 2010). **Rappel** : les actionnaires de GFI ont voté en AG du 22 mai 2012, **une augmentation de la base de la rémunération fixe du PDG de +23%**.
- **7% de l'effectif a reçu en 2012, une prime exceptionnelle moyenne de 1545€** (11% en 2011 pour 1096€, 12% en 2010 pour 1479€)



Prenez contact avec l'équipe **CFE-CGC** pour toute précision complémentaire en rapport avec votre situation individuelle afin de savoir si elle est « dans la norme », puis, le cas échéant, mener les actions nécessaires pour rétablir une situation « normale » !



P...comme Plateforme NAO des propositions CFE-CGC



Le + syndical

Mesure de rattrapage salarial à appliquer au 1^{er} Janvier 2013 :

Population concernée: tous les salariés qui n'ont bénéficié d'aucune augmentation individuelle de leur salaire fixe depuis le 1^{er} janvier 2011.

Taux à appliquer : Taux de base = les taux moyens d'augmentation constatés par année (cf page 3 notamment les années 2010, 2011, 2012) + **abondement fonction de la durée de la période de non-augmentation + correction des écarts hommes/femmes.**

Mise en place d'un accord salarial triennal 2013-2015 pour :

- traduire la volonté du Groupe Gfi de faire travailler les salariés « tous ensemble » pour un développement plus efficace du Groupe Gfi « tout entier »,
- instaurant une équité de traitement face au salaire différé de la retraite,
- créer une attractivité spécifique du Groupe Gfi par rapport aux concurrents de la branche SYNTEC, par la garantie d'un salaire minimal toujours maintenu à plus de 30% au-dessus des minima officiels.

Population concernée : tous les salariés, cadres et TAM (environ 8000 salariés en France)

- **Mesure 1 :** application au 1^{er} janvier 2013 d'une **augmentation uniforme** (« socle » ou « augmentation minimale ») **traduisant la contribution de chacun à l'effort commun, quelle que soit son unité d'appartenance** (enveloppe et modalités à négocier).
- **Mesure 2 :** application en sus, d'une **augmentation individuelle** (« étage »), traduisant la performance de chacun, **mesurée sur la base d'éléments objectifs** portés à la connaissance de chacun en toute transparence.
- **Mesure 3 :** application d'une **compensation salariale annuelle** permettant à tout salarié d'acquérir chaque année, un nombre croissant de points dans les **régimes complémentaires de retraite** (ARRCO, AGIRC).
- **Mesure 4 :** application d'une augmentation du salaire mensuel permettant à tout salarié d'avoir un **salaire fixe toujours supérieur d'au moins 30% au minima SYNTEC.**
- **Mesure 5 :** mesure collective pour les salariés **TAM de coefficient > 275**, afin de répercuter sur toute l'échelle TAM, la promotion automatique au coefficient 275, des salariés qui avaient un coefficient inférieur (décision prise par la Direction en mai 2011).
- **Mesure 6 :** politique de **promotion du passage TAM vers Cadres** selon des modalités attractives à définir.
- **Mesure 7 :** mise en place **d'observateurs syndicaux** lors des 3 réunions annuelles du Comité Salaire où la Direction décide toutes les augmentations de salaires.

Rémunération variable (environ 1000 salariés concernés dans le Groupe Gfi en France):

- **Mesure 8 :** mise en place de nouveaux avenants de rémunération variable prévoyant :
 - ❖ la **suppression de la clause réserve**
 - ❖ la **re-définition des modalités de calcul des différentes parties** de cette rémunération afin qu'elles soient basées sur des **indicateurs clairement définis et accessibles via un outil officiel et unique par chaque salarié** concerné, à des fins de **vérification, comme le prévoient explicitement les textes.**

La place nous manque pour vous présenter nos autres propositions sur : les frais de mission, les Ticket-restaurant, le travail de nuit, posté et les astreintes, la GPEC, la Participation et Intéressement, le Compte-Epargne Temps, alors rendez nous visite sur notre site WEB externe : www.fieci-cgc.org/cgcfi



Le + syndical



Le + syndical

Une année à couper le souffle ?

2013

Pour éviter que l'on vous serre encore plus la ceinture

REJOIGNEZ LA CFE-CGC

cgcfi@free.fr

CFE CGC Fieci
Formation Informatique
Etudes Conseil Ingénierie

www.fieci-cgc.org

La CFE-CGC est à votre disposition !

Vous vous sentez perdu dans l'organisation complexe du Groupe Gfi ?

Atteint du syndrome « *lost in the matrice* » ?

Vous avancez en âge ?

Vous êtes en inter-contrat ? Votre manager refuse de vous former ?

Vous rencontrez des difficultés dans l'exercice de vos activités professionnelles ?

Vous vous posez des questions ?

Vous êtes peut-être en danger, mais vous ne le savez pas ...

Un réflexe : rencontrez vos délégués syndicaux et représentant de la section syndicale

CFE-CGC ! Avec leur soutien et leurs conseils, vous mettrez en place des solutions pour défendre vos droits et vos intérêts !

Alina TORTOCHAUT : Délégué Syndical Central UES GFI : 06 83 09 41 92 / 01 41 27 09 55
Olivier YERLE (Gfi Progiels) : 06 70 76 38 06 / Pierre ROI (Gfi IP) : 06 81 26 07 63
Bruno DAVID (Gfi IP) : 06 83 09 41 92 / Benoît WENK (Gfi Informatique EST) : 06 61 13 11 93
Alain GUILLOU (Gfi Informatique Sud-Ouest) : 06 84 95 36 59
François LECLUSE (Gfi Informatique Rhône-Alpes) : 07 80 02 68 59
Michaela ALEXANDRESCU(ADELIOR France):06 89 64 39 93
Claude CAYE(Gfi-BUS) : 06 84 96 54 64